

**Département des Bouches du Rhône**

**Arrondissement d'Aix en Provence**

**N° 2026\_3\_5**

**Objet : Désignation des membres de la commission de délégation des services publics**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 13 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le treize du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le sept avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, Mme GARCIA Chantal, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. BARBAROUX Charly, Mme GIORSETTI Marie-Laure M. PALMERINI Denis, Mme VALLET Christine, M. DI-SAPIO Lionel, Mme JOFES Graziella, M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme THIERY Sylvie, M. NERCY Julien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, M. NOEL Stéphane, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André et M. CAMPANELLI Richard

Absents excusés donnant pouvoir :

M. AGARD Christophe à Mme GARCIA Chantal  
M. MARTIN Patrice à M. SPINELLY Éric

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

## **Désignation des membres de la commission de délégation de service public**

La commission de délégation de service public (CDSP) constitue une instance obligatoire intervenant lors de chaque procédure de délégation de service public, quel qu'en soit le montant.

En application de l'article L.1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commission de délégation de service public est compétente pour analyser les dossiers de candidatures, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, analyser les offres, émettre un avis et dresser un procès-verbal d'analyse des offres et émettre un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Il appartient au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres appelés à siéger à la commission de délégation de service public.

### **1. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : BARBAROUX Charly et LEPAGE Jessica

### **2. Modalités de l'élection**

Le Maire a précisé que l'article L.1411-5 du CGCT prévoit que la commission comprend cinq membres titulaires et cinq suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante.

Il a également rappelé qu'en application des articles L. 2121-1 du CGCT, les membres de la CAO sont élus :

- au scrutin de liste ;
- à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire du conseil municipal (article L.2121-21 du CGCT).

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D. 1411-4 du CGCT). En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (article D. 1411-4 du CGCT).

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (article D. 1411-4 du CGCT).

Les membres de la CDSP devant être élus au scrutin de liste, il doit être procédé à une élection même dans l'hypothèse d'une liste unique.

### **3. Listes de candidats aux fonctions de membres titulaires et membres suppléants**

Pour organiser cette élection dans les meilleures conditions, il a été précisé dans le rapport de synthèse que les candidatures devaient être transmises par courrier électronique avant le 9 avril, à 16h00. A l'issue de ce délai, deux listes de candidats avaient été déposées.

**Liste n°1 : Continuons ensemble**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GARCIA Chantal	LAURENT Sébastien
WECKERLIN Carine	TRANCHARD Céline
CLAUZEL Nathalie	LEPAGE Jessica
SPINELLY Éric	GIORSETTI Marie-Laure
MORGANTE Michel	VALLET Christine

**Liste n°2 : La Fare pour tous**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELOUS Céline	MAROUZÉ Véronique

Le conseil municipal a toutefois décidé d'accorder un délai complémentaire de cinq minutes pour le dépôt des listes de candidats directement auprès du maire.

À l'issue de ce délai supplémentaire, aucune nouvelle liste n'a été déposée auprès de Monsieur le Maire. Par conséquent, le nombre total de listes déposées s'élève à deux.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

**5. Résultats**

- a. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....29
- b. Nombre de suffrages déclarés nuls .....0
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs .....1
- d. Nombre de suffrages exprimés [a - b - c] .....28
- e. Nombre de sièges à pourvoir .....5
- f. Quotient électoral [d / e ] .....5,60

Liste	Nombre de voix	Attribution des sièges entiers		Reste (nbr voix - (nbr sièges x quotient))
		Nombre de voix/quotient	Sièges	
CONTINUONS ENSEMBLE	21	3,75	3	4,2
FIERS D'ETRE FARENCIS	7	1,25	1	1,4
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>		<b>4</b>	

Nombre de sièges restant : 1

Le siège restant (plus fort reste) est attribué à la liste CONTINUONS ENSEMBLE

**Résultats :**

**Liste n°1 : Continuons ensemble**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GARCIA Chantal	LAURENT Sébastien
WECKERLIN Carine	TRANCHARD Céline

CLAUZEL Nathalie	LEPAGE Jessica
SPINELLY Éric	GIORSETTI Marie-Laure

**Liste n°2 : La Fare pour tous**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
DELOUS Céline	MAROUZÉ Véronique

**5. Proclamation**

Le Maire proclame élus les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public suivants :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
GARCIA Chantal	LAURENT Sébastien
WECKERLIN Carine	TRANCHARD Céline
CLAUZEL Nathalie	LEPAGE Jessica
SPINELLY Éric	GIORSETTI Marie-Laure
DELOUS Céline	MAROUZÉ Véronique

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA